



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Travail a domicile

Question écrite n° 39940

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le travail a domicile. Conscient que le travail a domicile represente un gisement d'emplois considerable, notamment pour les femmes, il lui demande s'il ne juge pas urgent de revoir la fiscalite relative a ces activites. Il faut, en effet, rappeler que l'URSSAF considere le travailleur a domicile, comme un travailleur independant, avec tout ce que cela represente comme consequence en terme de charges.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39940

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2087